

16 déc 2014 -17:46

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2014

## Couverture budgétaire des missions de gestion civile des crises en 2014

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant sur la couverture budgétaire des missions de gestion civile des crises en 2014.

Pour assurer la couverture budgétaire de ces missions, un crédit provisionnel de 7.389.000 euros en engagement et de 6.149.000 euros en liquidation a été inscrit au budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2014.

A ce jour, un deuxième montant de 345.000 euros doit être prélevé de ce crédit provisionnel pour l'engagement et la liquidation de dépense de la Police fédérale pour sa participation aux missions de gestion civile des crises en 2014.

*Projet d'arrêté royal portant répartition partielle du crédit provisionnel inscrit au programme 14-53-5 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2014 et destiné à la compensation salariale et au remboursement aux départements d'origine des indemnités et des coûts afférents au déploiement et au fonctionnement de membres de la Police fédérale, de représentants de la Magistrature et de membres du personnel de la Justice, des Affaires Etrangères, des Finances, de l'Intérieur, de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace, de la Défense et d'autres instances publiques chargés de missions à l'étranger*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre  
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé  
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>